

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
20

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 22 septembre 2025

Sous la présidence de Madame Cécile DELATTRE, Maire

MEMBRES PRESENTS : 20

Cécile DELATTRE – Raphaële DEPROST – Michaël SAINTAUBIN – Claudia CARADONNA
Christian OST – Regina DE ALMEIDA – Daniel CHAMBET-ITHIER – Guillaume GRIMMER –
Jacques REIS – Françoise RICHART – André ROTH – Denis SCHANN – Claire HUBER –
Bernard SAETTLER – Isabelle PLAUTZ-UNTEREINER – Sofiane AIT IKHLEF – Sandra
PETER – Christian ANDRIAMAMPANDRY – Jean-Marc LOTZ – Chrystèle DUBOIS

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 7

Frédéric SCHALL – Karine QUIGNARD – Elisabeth TAGLANG – Eric KREINER – Roberte
IRION – Thierry MOSSER – Kathia GUTH

MEMBRE(S) ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : 2

Sandrine EPPELE – Nadjoua DJELLAT –

PROCURATIONS : 6

Frédéric SCHALL	à	Michaël SAINTAUBIN
Karine QUIGNARD	à	André ROTH
Elisabeth TAGLANG	à	Bernard SAETTLER
Eric KREINER	à	Guillaume GRIMMER
Roberte IRION	à	Raphaële DEPROST
Katia GUTH	à	Cécile DELATTRE

I – APPROBATION ET INFORMATION

2025 – 47 (1) : Décisions du Maire prises au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapport au Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122 et L.2122-23 ;

Vu le registre des Décisions du Maire de la Commune d'Oberhausbergen ;

REÇU EN PREFECTURE

le 06/11/2025

Application agréée E-legalbox.com

93_0E-467-216703439-20250922-CH2025_09_2

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions du Maire correspondant aux délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire doivent faire l'objet d'une publicité lors de la séance du Conseil Municipal succédant immédiatement à ces décisions :

Au titre de la délégation n°7 de la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 : « Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ».

- Une concession de columbarium a été accordée à la famille de M. Raymond MUHLHAUSER pour une durée de 30 ans.
- Une concession de terrain a été accordée à la famille de M. Amar REBANI pour une durée de 30 ans,
- Une concession de terrain a été accordée à la famille de Mme Dominique FOUCAT pour une durée de 30 ans,
- Une concession de terrain a été accordée à la famille de M. Philippe GRANDMOUGIN pour une durée de 30 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** des décisions ci-dessus prises par Madame le Maire au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **PRECISE** que ces décisions, entérinées par le Conseil Municipal, ont désormais valeurs de délibération.

Approuvée à l'unanimité

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Cécile DELATTRE

A large, handwritten blue signature of Cécile DELATTRE, which appears to be a stylized form of her name.

Le Secrétaire de séance,

Sofiane AIT IKHLEF

A large, handwritten blue signature of Sofiane AIT IKHLEF, which appears to be a stylized form of his name.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/11/2025

Appel à manifestation de candidature

99_06-067-216705439-20250922-CM2025_00_2